

**Cabinet du
Bourgmestre**

Mireille Walschaert

Tél. : 02 464 04 72
Fax : 02 464 04 97

e-mail : mwalschaert@
1082berchem.irisnet.be

Concerne : Conseil Communal du 31.05.2012 – lettre de M. DE SMET relative à l'éventuelle implantation d'une mosquée dans la chaussée de Zellik

Par la présente, veuillez trouver la réponse à l'interpellation de M. De Smet relative à l'éventuelle implantation d'une mosquée dans la chaussée de Zellik.

Une demande de permis d'urbanisme a été introduite le 23 mars 2012 et le dossier a été déclaré complet le 20 avril 2012.

Une enquête publique a eu lieu du 2 au 16 mai 2012 et la commission de concertation, qui se tenait le 31 mai 2012, a reçu 9 plaintes (entre autres une plainte émanant du conseiller des copropriétaires du projet immobilier), ainsi qu'une pétition signée par 78 personnes.

La plupart des plaintes concernent les éventuels problèmes de mobilité (parking, trafic, ...) et de possibles nuisances sonores.

Les copropriétaires du projet immobilier ont fait savoir que l'acte de base stipule qu'une modification de l'affectation du rez-de-chaussée n'est possible que moyennant l'accord de 4/5 des propriétaires (ce qui n'est apparemment pas le cas pour le moment).

L'acte sous seing privé ne peut cependant pas être pris en compte pour refuser une demande de permis d'urbanisme.

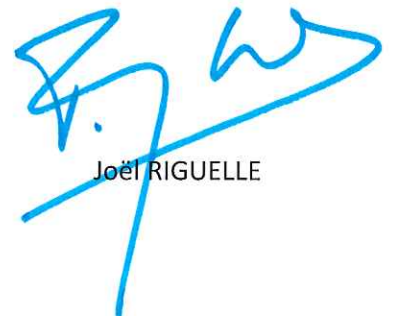
Un permis d'urbanisme est toutefois toujours octroyé sans préjudice du droit des tiers. Ceci afin de permettre aux personnes qui se sentent préjudiciées (dans le cas présent, il pourrait s'agir des copropriétaires) de s'opposer à l'exécution du permis avec tous les moyens légaux.

Par ordonnance:
Le Secrétaire communal,



Philippe ROSSIGNOL

Le Bourgmestre,



Joël RIGUELLE